



Contrat à durée déterminé non signé

Par **soso**, le **17/08/2009** à **20:21**

Bonjour,
Mon conjoint a débuté un emploi de carreur pour une période de 3 mois à compter de juin 2009. Il n'a jamais signé le cdd que son employeur lui a transmis. Les fiches de paies lui ont bien été transmises.
Suite à un litige, il a démissionné début aout.
Peut il demander des indemnités de fin de contrat ?
Doit il réaliser un préavis compte tenu qu aucun contrat n'a été signé ?
Je vous remercie par avance.
Cordialement.